EUROPLASMA
A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Communiqué de presse - Bordeaux, le 24 novembre 2026

Information relative au nombre définitif d'actions Europlasma soumises au regroupement

Europlasma, groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation, annonce que le nombre définitif d'actions soumises au regroupement ressort à 4 530 440 000, après ajustement des rompus. Les modalités du regroupement ainsi que le calendrier des opérations ont fait l'objet d'un communiqué le 7 octobre 2026[1]. Un avis a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 9 octobre 2026 (n°121) et une foire aux questions (FAQ) a été mise à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société.

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- L'industrie : fabrication de pièces forgées (corps creux, roues de train…) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- La dépollution : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- La décarbonation : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0014011QJ8 jusqu'au 25 novembre 2026 et FR001401BHQ6 à compter du 26 novembre 2026- ALEUP / LEI 969500WYVNHBV1ABQ250). Pour plus d'informations www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma
Relations actionnaires
contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs
+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse
+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 3 du Rapport de gestion inclus dans le Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site https://www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22) de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur

[1] Voir le communiqué du 07/10/2026

Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2026[2] un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 3 du Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 025 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).

[2] Lire le communiqué du 30 avril 2026